

Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) et Conduite Supervisée (CS)



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) :

- Accessible dès 15 ans, après une formation initiale en auto-école
- Permet d'acquérir une expérience de conduite encadrée sur une longue durée, avant le passage de l'examen du permis B
- Le jeune est accompagné par un ou plusieurs conducteurs expérimentés (parents ou tuteurs)

Conduite Supervisée (CS) :

- Destinée aux personnes de 18 ans ou plus, après un échec à l'examen pratique ou en complément de la formation initiale
- Se pratique également avec un accompagnateur, en dehors des heures de formation en auto-école

Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) et Conduite Supervisée (CS)



Les avantages pédagogiques

- Meilleure préparation à l'examen du permis de conduire
- Renforcement de l'autonomie et de la confiance au volant
- Formation sur le long terme, permettant de faire face à diverses conditions de circulation



Les bénéfices pour la sécurité routière

- Les conducteurs ayant suivi l'AAC ont un **risque d'accident réduit de 27 %** durant les premières années de conduite
- Meilleure assimilation des comportements responsables
- Acquisition progressive de **réflexes sûrs et adaptés**



Les atouts économiques

- **Durée du permis probatoire réduite** à 2 ans au lieu de 3 ans pour les AAC
- **Réduction du coût de la formation**, grâce à l'expérience accumulée hors auto-école
- Possibilité de **tarifs avantageux en assurance**



Rôle de l'accompagnateur

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- Avoir un comportement exemplaire au volant
- Jouer un **rôle bienveillant et pédagogique**, sans se substituer au moniteur



En conclusion

L'AAC et la CS sont des dispositifs de formation **modernes, efficaces et sécurisants**. En valorisant la conduite accompagnée ou supervisée, nous formons les conducteurs de demain à une **mobilité responsable, autonome et durable**.